

Partenariat entre le Parquet général, Lefebvre Sarrut et Larcier Luxembourg



Le **Parquet général du Grand-Duché de Luxembourg, Lefebvre Sarrut et Larcier Luxembourg** annoncent la signature d'un accord de partenariat visant l'évaluation d'algorithmes d'intelligence artificielle aux fins de l'anonymisation en masse de décisions judiciaires et de leur mise à disposition au public.

Cet accord permettra au **Parquet général du Grand-Duché de Luxembourg** de tirer parti des ressources proposées par **Lefebvre Sarrut et Larcier Luxembourg** pour accélérer la mise en œuvre de la politique d'ouverture et de partage des décisions de justice et ceci dans la mesure où celle-ci nécessite l'anonymisation des documents mis à la disposition de tous.

Un algorithme d'anonymisation, utilisant des technologies de deep learning, est exploité par le département R&D de **Lefebvre Sarrut**, dont **Larcier Luxembourg** fait partie.

Cette convention est valable pour une durée de six mois et ne donne lieu à aucune participation ou compensation financière.